

Affiché le 28/03/2026

Retiré le

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande de la Ville de Wittenheim sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux de régénération de la couche de roulement des giratoires situés rue des Mines Anna, de part et d'autre de la D430, mandant l'Entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST SAS pour leur exécution,

CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, du 12 octobre 2026 au soir au 16 octobre 2026 au soir, il y a lieu de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue des Mines Anna, pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules motorisés sera interdite, dans les deux sens de circulation, sur la rue des Mines Anna, du 12 octobre au soir au 16 octobre 2026. Cette interdiction s'appliquera sur le tronçon compris entre le giratoire d'accès à la D430 et le giratoire desservant le magasin DECATHLON.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, du 12 octobre au soir au 16 octobre 2026 au soir, une déviation pour tous les véhicules motorisés sera mise en place dans les deux sens de circulation au niveau de l'échangeur du KALIGONE. Les automobilistes devront emprunter la rue de Guebwiller (D429) ou la rue de Richwiller (D155) pour accéder aux zones commerciales de Wittenheim. Une signalétique de déviation adaptée sera positionnée par l'Entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST SAS et rappellera ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Des panneaux de présignalisation et de position devront annoncer le début et la fin du chantier de jour comme de nuit. La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins de l'Entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST SAS.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs devront être nettoyés de tous gravats (terres, gravillons etc...). En cas de détérioration du revêtement de sol de la voie publique, celui-ci sera réfectionné aux frais de l'Entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST SAS.

.../...



ARTICLE 5 : La Collectivité Européenne d'Alsace assurera la fermeture des bretelles de sortie de l'échangeur de la RD430, au niveau du magasin DECATHLON, du 12 octobre au soir au 16 octobre 2026 au soir. Une signalétique adaptée sera positionnée par la Collectivité Européenne d'Alsace et rappellera ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera transmis à l'Entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST SAS- Lieudit Oberhardt, à 68890 REGUISHEIM et une copie adressée à :

- M. le Procureur de la République – 21 Avenue Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Avenue du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 22 septembre 2026

Par délégation du Maire
Pascal GASQUETON
Adjoint au Maire,
En charge de la Sécurité, de la Prévention,
de la Tranquillité publique et de l'État-Civil

